



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4189

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et signature d'un avenant à la convention de participation financière

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Olivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4189**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence - Aménagement de locaux provisoires pour les agents de la direction de la propreté - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme et signature d'un avenant à la convention de participation financière**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la propreté dispose de locaux installés provisoirement sur le site de l'ancien marché d'intérêt national (MIN), bâtiment D3, pour les agents de nettoyage. Cette implantation a été mise en œuvre en 2010 pour répondre aux besoins d'entretien des espaces publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence. Une première individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 170 000 € a été votée à cet effet par délibération n° 2010-1209 du Conseil du 11 janvier 2010 - opération n° 0P24O2101.

Parallèlement, un projet est à l'étude pour réunir, dans un même lieu, les services communautaires de nettoyage, les services de la Ville de Lyon en charge des espaces verts et une subdivision de la direction de l'eau dont les locaux sont loués au sein du parc de l'artillerie à Gerland, (immeuble HELIOS). Cela permettrait d'améliorer la coordination de la gestion globale des espaces publics, conformément aux orientations du cadre stratégique de la propreté 2010-2014. Ces besoins seront finalisés avec la collaboration de la Ville de Lyon, à l'issue d'une phase d'expérimentation.

Toutefois, l'avancement de ce projet et les recherches de site n'ont pas permis de dégager une implantation pérenne conforme aux besoins, dans un délai compatible avec l'avancement de la ZAC Lyon-Confluence.

En effet, la 2° tranche de la ZAC Lyon-Confluence entre en phase de réalisation et le bâtiment actuel D3 occupé par les services de la propreté devra être démoli fin 2013/début 2014, pour permettre la construction d'un parking dans le cadre des premières constructions de ce tènement.

Compte tenu de ces échéances il convient donc de transférer les locaux provisoires situés actuellement dans le bâtiment D3, dans un autre bâtiment, toujours provisoirement.

Par délibération n° 2013-3456 du Conseil du 14 janvier 2013, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 300 000 € en dépenses et de 250 800 € en recettes a été votée pour l'aménagement de locaux dans le bâtiment C4, toujours sur le site de l'ancien marché d'intérêt national (MIN). Il est ensuite apparu que cette implantation n'était pas pertinente par rapport à l'évolution du programme de construction de la ZAC et il est jugé préférable d'implanter le service de la propreté dans le bâtiment C1.

Le programme d'aménagement a dû être adapté à l'état de ce bâtiment qui est nettement plus dégradé que le C4. Le montant estimé des travaux augmente donc de 100 000 € par rapport au projet soumis précédemment.

Ces travaux d'aménagement provisoires de locaux pour le service de la propreté sont financés par une participation de la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence avec laquelle une convention financière avait été établie sur la base du projet initial. Il est donc nécessaire de prévoir un avenant à cette convention. L'estimation du montant de la participation financière de la SPL Lyon-Confluence est portée de 250 800 € à 348 223 €. Le montant effectivement facturé à la SPL Lyon-Confluence sera égal au montant hors taxes des

travaux réalisés, augmenté de la part de TVA non récupérée par la Communauté urbaine de Lyon au titre de FCTVA. Un projet d'avenant à la convention initial a été rédigé en ce sens ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° Approuve :

a) - la réalisation des travaux nécessaires au transfert des locaux utilisés par les agents de la direction de la propreté dans le bâtiment C1 sur le site de l'ancien marché d'intérêt national (MIN) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon-Confluence,

b) - le projet d'avenant à la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence définissant les modalités de financements des travaux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P24 - Nettoyement, pour un montant de 100 000 € en dépenses et 97 423 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en dépenses en 2013,
- 50 000 € en dépenses et 97 423 € en recettes en 2014,

sur l'opération n° 0P24O2101.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 570 000 € en dépenses et 348 223 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.